

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS MUNICIPAL 05/08**

«Rapport accompagnant les comptes communaux 2007»

Au conseil communal d'Aubonne

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe du règlement du Conseil communal d'Aubonne et compte-tenu des compétences particulières qui lui sont attribuées en matière de finances communales, la commission des finances (ci-après COFIN) a procédé au contrôle des comptes 2007 de la commune.

La COFIN s'est réunie en plénum ou en sous-groupes à 3 reprises et a procédé à l'examen des différents chapitres des comptes. Une liste de questions a ensuite été communiquée à la Municipalité, qui nous a répondu en détail lors d'une séance plénière avec 'la Municipalité et la commission de gestion. La COFIN a également participé à la traditionnelle visite des domaines qui a eu lieu le 30 mai 2008.

Nous établissons ce rapport en toute bonne foi, sur la base des pièces et renseignements qui nous ont été fournis, ainsi que sur la base des contrôles effectués. Nous formulons les réserves d'usage pour le cas où des éléments importants susceptibles de modifier nos conclusions n'auraient pas été portés à notre connaissance.

La COFIN remercie nos autorités pour les réponses apportées en toute diligence à nos diverses questions.

2 Remarques particulières

Tenue des comptes

Les dépenses figurent dans les comptes auxquelles elles appartiennent. Les comptes sont tenus avec exactitude et concordent avec les pièces présentées. La conservation et le contrôle des pièces comptables est suffisant. Les inventaires des postes du bilan sont exacts et les taux d'amortissement appliqués aux investissements sont conformes aux décisions prises ou légales.

La COFIN tient à remercier la Municipalité et particulièrement notre boursier communal M. Franco pour la qualité et la présentation du rapport. Elle a noté avec plaisir l'effort de transparence accrue dans les écritures de comptes. Elle prend également bonne note de la volonté de produire dans le futur des tableaux de bord financiers.

Résultats des comptes

L'écart entre un budget 2007 qui prévoyait un déficit de CHF 327.572.- et les comptes 2007 qui se soldent avec un résultat positif de CHF 3'294'150.66 est dû principalement à une ristourne du canton sur la facture sociale pour un montant de CHF 2'077'637.- et à des recettes du fonds de péréquation pour un montant de CHF 1'459'623.- .

Pour comparaison le montant budgété était de CHF 234'317.- et le montant de la contribution en 2007 pour notre commune au fonds de péréquation s'élève à CHF 2'146'937.-

Le compte de fonctionnement dégage une marge d'autofinancement, excédent des recettes monétaires courantes sur les dépenses monétaires courantes, de CHF 4'467'731.45.-, dont CHF 3'537'260.- de recettes extraordinaires.

Opérations de bouclage

La commune a procédé en 2007 à des investissements financiers sous la forme principale de remboursements d'avance à terme fixes auprès de l'UBS et de la BCV pour un montant total de CHF 3'320'000.-

Les amortissements budgétaires se sont élevés à CHF 598'570.- et les amortissements complémentaires à CHF 1'673'934.-. Les critères appliqués lors de la sélection des amortissements sont principalement l'ancienneté du crédit et la nature des travaux.

Un montant de CHF 1'000'000.- a été versé au fonds de réserve pour la mise en séparatif.

Crédit d'investissements

Les montants des crédits d'investissements ont été respectés à l'exception d'un cas notable.

- Le préavis 11/06 concernant la rénovation de l'Esplanade accordait un montant de CHF 485'000.- alors que les dépenses d'investissements s'élèvent à CHF 706'485.95

A ce sujet, la COFIN émet le vœu que désormais tout dépassement de plus de CHF 50'000.- fasse l'objet d'une communication formelle auprès du conseil communal sous la forme d'une demande de crédit supplémentaire et ce en conformité avec les articles 10 et 11 du règlement du 14 décembre 1997 sur la comptabilité des communes.

Impôts

Le poste des revenus d'impôts est en léger retrait (-1.7%) par rapport au budget. Si les impôts sur les personnes physiques s'élèvent à CHF 8'692'806.- en augmentation de 30% par rapport à l'année 2006, on constate une diminution de rentrée de CHF 2'306'627.- sur les impôts des personnes morales, toujours par rapport à l'année 2006..

Ceci montre que les prédictions sur ce dernier poste sont difficiles car elles relèvent à la fois d'éléments aléatoires (comme la conjoncture économique par exemple) mais également de notre dépendance vis-à-vis d'un gros contribuable.

3 Rapport de l'organe de révision

Cette année, c'est la fiduciaire BDO Visura qui s'est vu confier le mandat de révision des comptes communaux 2007. La COFIN a pris connaissance de son rapport et la COFIN fait siennes quelques recommandations en les reprenant ci-dessous:

- Règlement écrit sur les compétences et les signatures du Syndic, des Municipaux et des chefs de services
- Dépassement de crédit d'inventaire
- Durée d'amortissement précisé dans les préavis municipaux
- Traçabilité des pièces justificatives
- Evaluation des risques et suivi des débiteurs
- Gestion des créanciers, cheminement des factures, approbations, visas et paiements

Au demeurant, la COFIN a pris acte de la volonté de la Municipalité, énoncée lors de la réunion plénière des commissions COFIN et COGEST, de suivre ces recommandations.

4 Analyse des ratios financiers

Ce chapitre donne une appréciation sur l'évolution temporelle des finances de notre commune. Le tableau des ratios est disponible en annexe du présent rapport.

MA / EN Capacité de financement endettement

La capacité d'autofinancement, c'est-à-dire ce que dégage l'exercice par rapport au revenu de fonctionnement. Pour 2007, la valeur est de -96.2%, le signe négatif indiquant que la commune d'Aubonne dispose d'une fortune nette et non pas d'un endettement net.

MA / DIN Degré d'autofinancement

Le ratio MA/DIN qui donne le rapport entre la marge d'autofinancement et les dépenses d'investissement, ne devrait pas descendre en dessous de 80 à 90 %. Grâce à l'excellent exercice 2007, il atteint la valeur de 356.40%.

MA / RFE Capacité d'autofinancement

Le montant des revenus épurés, i.e. les revenus épurés des mouvements de réserves et des imputations internes s'élève à CHF 24'729'002.12. La capacité d'autofinancement en 2007 est de 19.70%. La valeur idéale est de 20%.

INP / RFE Quotité d'intérêts

La quotité d'intérêts mesure la part des revenus affectés au service de la dette. Pour 2007, sa valeur est de 1.90%, ce qui très correct. Elle est considérée comme forte à partir de 10 %.

CF / DIN Taux de couverture

Le ratio du cash flow par les dépenses d'investissement est de 215.00%.

5 Constatations générales

La revue des ratios financiers ainsi que le résultat de l'exercice 2007 s'ils apparaissent bons ne doivent cependant pas nous rendre euphoriques ; des événements uniques comme la ristourne du canton sur la facture sociale ainsi que des recettes du fond de péréquation intercommunales sont à la base de cette embellie. En neutralisant ces effets, et toute chose étant égale par ailleurs, le résultat de l'exercice se serait montré simplement équilibré.

Terminons cependant sur une bonne nouvelle: la croissance des charges est maîtrisée, avec une augmentation de 2,7%.

6 Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la commission des finances propose d'accepter les comptes communaux tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité.

Au nom de la commission des finances, le rapporteur

Nicolas ROSAT

Aubonne, le 3 juin 2008